

Assises sur le secteur de l'électricité

Kinshasa, 21 - 25 mai 2018

Allocution d'ouverture du Ministre de l'Énergie et Ressources hydrauliques

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Messieurs les Gouverneurs et délégués de provinces,
Messieurs les Secrétaires Généraux et des Administrations publiques,
Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques,
Monsieur le Directeur des Opérations de la Banque mondiale,
Messieurs les Responsables des entreprises publiques et privées,
Messieurs les Délégués des Partenaires techniques et Financiers du gouvernement,
Mesdames et Messieurs, à vos titres et qualités respectifs,**

C'est un grand honneur pour nous de voir que vous avez répondu aussi massivement à l'appel que nous vous avons lancé pour participer aux assises sur l'énergie qui s'ouvrent, ce jour, dans ce beau cadre du Pullman Grand Hôtel Kinshasa.

Ces assises ont été conçues pour servir de cadre de partage de notre volonté et de notre souci de donner plus de tonus au secteur de l'énergie et à la politique du Gouvernement dans ce domaine.

Notre objectif est de voir ledit secteur répondre convenablement et rapidement aux attentes de la nation pour son développement. Ces attentes se traduisent ou correspondent aux objectifs suivants :

- a. la mise en valeur des ressources énergétiques pour une émergence énergétique réelle dans notre pays ;
- b. la sécurité de l'alimentation électrique des ménages, des opérateurs économiques et des autres consommateurs ;
- c. l'équité (égalité) dans la desserte pour l'accès de toutes les populations à l'électricité fiable et de qualité, sans discrimination ;
- d. la préservation de l'environnement face au défi du changement climatique.

Nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude et toute notre reconnaissance pour votre disponibilité, étant entendu que celle-ci témoigne à suffisance de votre volonté pour la recherche de solutions concertées aux problèmes de développement de la nation congolaise.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Votre acceptation de patronner ces assises sur l'électricité, sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, témoigne à elle seule de la détermination du gouvernement et de la haute hiérarchie à rechercher et à mettre en place les voies et moyens permettant de tendre progressivement – mais à grands pas – vers la fourniture permanente et la plus large

possible de l'énergie électrique à l'économie nationale et aux besoins des ménages, dans un environnement de compétitivité et de bonne gouvernance.

Ces deux actions de haute portée politique et patriotique attestent également de l'ouverture délibérément voulue au secteur privé et la volonté traduite dans notre constitution pour l'instauration d'une économie libérale en RD Congo, avec le concours de ses partenaires techniques et financiers.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Avec votre autorisation, nous rappelons brièvement à l'assistance les orientations que le Gouvernement a données pour les présentes assises :

- 1) elles devront s'attaquer, en premier lieu, à la proposition des axes d'une politique nationale de l'électricité, adaptée à notre situation de carence persistante ;
- 2) elles devront s'atteler ensuite à la définition d'une stratégie d'implication appropriée des acteurs privés du secteur, en vue de l'accélération et de l'intensification de l'accès des ménages, de l'industrie et des autres secteurs productifs à l'électricité, sur l'ensemble du pays ;
- 3) elles devront viser, en outre, la définition des stratégies d'aboutissement rapide du processus de transformation de la Société nationale d'électricité en entité plus efficace, de sorte à lui faire jouer - à elle et à ses éventuels démembrements - le rôle majeur que nous sommes tous en droit d'en attendre, sur le périmètre d'activités que le gouvernement décidera de lui concéder ;
- 4) enfin, ces assises devront se clôturer par l'adoption d'une feuille de route à soumettre au gouvernement de la République, sur les actions à mener dans ces trois directions.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs,**

Il y a exactement quatre ans que la libéralisation du secteur de l'électricité a été réaffirmée clairement, avec à la clé une loi spécialement prise à cet effet. Cette loi a ouvert la voie à de nouvelles perspectives pour le développement du secteur de l'électricité en République Démocratique du Congo.

Plus spécifiquement, elle a ouvert la voie à l'initiation d'un programme d'électrification intensive de notre pays et à l'industrialisation plus conséquente de son économie et, partant, à l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

Cette loi encourage les investisseurs privés à conjuguer leurs efforts avec ceux du gouvernement, pour créer l'effet de levier qui faisait défaut à ce secteur.

C'est ici l'occasion pour nous de saluer la présence dans cette salle des honorables Députés et Sénateurs, qui en leur qualité de Représentants du peuple, ont voté la loi

n° 14/011 promulguée par le Chef de l'Etat, le 17 juin 2014, contribuant ainsi de manière déterminante à l'avènement d'une législation qui pose des jalons de la dynamisation de l'électrification de notre pays.

Nous saluons aussi les contributions de tous les autres acteurs qui ont œuvré pour la mise en place de cette réforme courageusement entreprise par le Gouvernement de la République. Cette réforme porteuse d'espoir pour le développement du secteur de l'électricité est matérialisée par le cadre juridique et institutionnel ainsi mis en place.

Bien entendu, nous apprécions à juste titre la participation des acteurs politiques et des partenaires au développement, venus de plusieurs horizons pour témoigner leur amitié et leur volonté d'entreprendre ou d'appuyer les initiatives congolaises dans ce domaine de l'électricité qui offre d'énormes opportunités d'affaires.

Nous saluons également la forte représentation des opérateurs du secteur privé et de la société civile congolaise : industriels, promoteurs et développeurs privés de projets de l'électricité, opérateurs miniers, chambres de commerce, organisations non gouvernementales, etc. Ils sont venus, eux aussi, nous faire part de leurs attentes, de leurs aspirations et des perspectives de leur contribution au développement des services énergétiques dans notre pays, sous réserve de la levée des obstacles qui, à leurs yeux, continuent de freiner leur entrée de plain-pied dans ce secteur.

Nous saluons enfin la présence des délégués venus de nos provinces. Je fais allusion aux Gouverneurs et aux Ministres des Provinces qui, malgré leurs occupations, ont tenu à prendre part à ces assises. Ils vont sûrement nous faire partager leurs expériences spécifiques sur le service public de l'électricité depuis la libéralisation de ce secteur-clef de la vie socio-économique de toute nation. Qu'ils soient assurés que leurs suggestions seront entendues avec la plus grande attention.

Nous nous réjouissons, en particulier, de l'élévation de Monsieur Jean Christophe CARRET au rang de Directeur des opérations de la Banque mondiale pour la RDC, le Congo et la Centrafrique. En qualité d'expert senior attaché au siège de la Banque à Kinshasa, de 2012 à 2015, Il aura contribué fortement à asseoir les fondations de la nouvelle vision de la Banque pour le secteur de l'électricité dans notre pays, en étroite collaboration avec le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Energie.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs,**

Nous tenons à souligner que les présentes assises poursuivent trois objectifs principaux.

Concernant le premier objectif, la vision du Gouvernement en matière de politique nationale sur l'électricité, il s'agira ici de trouver les axes de l'adaptation de cette politique nationale aux objectifs et aux enjeux ainsi qu'aux défis à relever.

Pour rappel, la politique gouvernementale a été cristallisée dans le premier document de politique et stratégies de développement du secteur de l'électricité validé (oh ! quelle coïncidence ?) dans cette même salle qui abrite les présentes assises, au cours du mois de mai 2009. Ce document était assorti d'un Plan Stratégique d'électrification nationale.

Les principaux axes de cette politique sectorielle ont été matérialisés par la promulgation en 2014 de la loi relative à l'électricité, laquelle a ouvert le marché de l'électricité au secteur privé et mis en place un nouveau cadre institutionnel dans lequel opèrent le gouvernement central, les provinces ainsi que deux nouvelles institutions en charge de la régulation et de l'électrification des milieux défavorisés.

La politique étant dynamique, il est temps de l'actualiser pour l'adapter au contexte et aux nouvelles réalités pour lui donner plus de tonus et booster sérieusement le secteur afin de répondre aux objectifs de développement intégral de la RD Congo.

Les présentes assises consistent donc à faire droit aux nouvelles orientations du Gouvernement en matière de politique sectorielle, et adapter celle-ci au contexte créé par la loi de juin 2014, aux réalités auxquelles celle-ci a été confrontée dans sa mise en œuvre et à l'évolution de la technologie dans le domaine de l'électricité et de l'exploitation des ressources énergétiques, notamment les énergies renouvelables non polluantes autres que l'eau, mais aussi des centrales thermiques exploitant d'autres sources traditionnelles (tel que le gaz et le charbon minéral).

Le but est de tenir compte des nouvelles modalités financières apparues sur le marché de l'électricité, des besoins de l'économie et des aspirations des usagers.

Les présentes assises devront donc définir les axes de réajustement, à la lumière :

1. de l'actuelle accessibilité de l'énergie solaire, qui ouvre la voie aux mini réseaux isolés, à des coûts très abordables et dans des délais nettement plus courts ;
2. de l'impérieuse nécessité d'élargir l'offre d'électricité par une implication massive des promoteurs privés, la réalité ayant montré que le financement des infrastructures électriques à partir des seules recettes publiques, des emprunts étatiques et de l'aide publique au développement ne peut totalement suffir ;
3. des entraves de diverses natures à cette implication et à l'émergence d'une classe moyenne nationale dans ce secteur ;
4. de nouvelles modalités de financement, en particulier le recours au partenariat public-privé, soutenu par des emprunts souverains acquis à des conditions concessionnelles, destinés préférentiellement à la couverture des risques divers auxquels sont confrontés les potentiels investisseurs dans le secteur ;
5. de la création, devenue effective, de l'Autorité de régulation du secteur et de l'Agence nationale en charge de l'électrification des milieux ruraux, par décrets du Premier ministre datés d'avril 2016.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs,**

Pour ce qui est du deuxième objectif assigné à nos assises, il faudra faire des propositions concrètes pour l'implication massive des investisseurs privés dans le secteur, de sorte que la combinaison de leurs efforts avec ceux des pouvoirs publics et des partenaires au développement conduisent rapidement à l'accroissement substantiel de l'offre énergétique, à l'implantation des nouvelles infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité sur le territoire national et à l'intensification de l'accès à l'électricité de tous les milieux de vie.

Au fait, depuis la publication de la loi de 2014, quatre promoteurs privés ont finalisé leurs projets de centrales pour la production d'environ 40 mégawatts d'énergie à base hydroélectrique, principalement à l'Est du pays, où ils peuvent desservir des réseaux isolés en misant sur les tarifs jadis appliqués à la génération à base thermique.

D'autres promoteurs privés ont fait réaliser par des cabinets spécialisés, des études d'équipement de nouveaux sites hydroélectriques, pour une capacité cumulée atteignant déjà 500 mégawatts, destinée en priorité à l'alimentation de l'industrie minière du sud du pays, c'est-à-dire d'une clientèle éminemment solvable. Ailleurs, les investissements tardent à se matérialiser. Il y a à cela plusieurs obstacles.

De manière générale, il a été identifié au moins trois obstacles majeurs dont la combinaison retarde notablement l'entrée des promoteurs privés dans le secteur :

1°. la faiblesse à inciter l'électrification du pays par manque d'études et de dossiers bancables apprêtés pour les différents projets ainsi que pour les différents plans de développement socio-économique dans les zones d'implantation desdits projets à présenter aux investisseurs qui se manifestent de plus en plus.

Il s'agit, en clair, des difficultés qu'éprouve notre pays pour mettre à la disposition des investisseurs potentiels des prospectus d'investissements échelonnés dans le temps et des garanties de l'Etat que ceux-ci exigent pour la couverture des risques inhérents à leurs investissements dans le pays ;

2°. le manque d'instruments juridiques et financiers d'atténuation des risques divers encourus ainsi que des difficultés d'accès aux crédits auprès des institutions financières pour l'implantation des infrastructures électriques dans notre pays.

Cette absence de moyens est couplée à l'inaccessibilité des ménages à faible revenu aux frais élevés de raccordement aux réseaux et de factures de consommation de l'électricité, par absence de subventions de ces frais ;

3°. enfin, la nécessité de l'accroissement des financements publics extérieurs à taux concessionnels en faveur de la Société nationale d'électricité, pour lui permettre, seule ou en partenariat avec le privé, dans les zones urbaines et industrielles, d'accélérer et intensifier la rénovation et le renforcement de ses infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité afin de permettre l'accès de tous les consommateurs à une électricité fiable, en quantité et en qualité.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs,**

Comme troisième et dernier objectif, les présentes assises devront donner une opinion objective sur les résultats et les appréhensions de la migration de l'entreprise nationale vers une entreprise véritablement commerciale, appelée à faire face à la concurrence des autres opérateurs ambitieux et déterminés à se faire de la place sur le marché national de l'électricité.

Il sera aussi question de propositions concrètes sur l'amélioration et l'aboutissement rapide du processus de transformation engagé pour des résultats satisfaisants.

Il faut faire mentir l'opinion qui tendrait à faire penser que les résultats escomptés ne semblent pas avoir été atteints alors que le contrat de performance mis en place, depuis 10 ans, est appuyé par un prestataire de services et un auditeur externe chargé d'évaluer les performances techniques, commerciales et financières réalisées grâce à cette assistance.

Ceci viendrait en appui aux études envisagées de concert avec le Ministère du Portefeuille, la Société Nationale d'Electricité et le Comité de réforme des entreprises publiques (COPIREP), par le truchement d'un cabinet indépendant, pour dégager les nouvelles options stratégiques de restructuration de cette entreprise et les modes de gestion afférents.

L'étude dont question devra dégager un plan de restructuration cohérent, intégrant les nouveaux axes de restructuration, les contraintes éventuelles à lever, les moyens pour y remédier et une feuille de route pour l'atteinte des objectifs.

C'est ici l'occasion également de saluer l'étroite collaboration qui existe entre nous et notre Collègue en charge du Portefeuille pour la réussite de ce processus et la gestion des problèmes de la Société Nationale de l'Electricité.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs,**

Nous sommes conscients que, l'application effective de la loi d'ouverture du secteur de l'électricité et de son marché au secteur privé ainsi qu'à la concurrence, pour le booster sérieusement, nécessite un arsenal complet de textes réglementaires (décrets, d'arrêtés ministériels et interministériels) ainsi que d'autres outils et textes pertinents, notamment pour les opérations de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité (ARE) et de l'Agence en charge de la promotion et du financement de l'électrification des milieux ruraux et périurbains (ANSER), afin de répondre aux objectifs de développement intégral de notre pays.

Cette mise en œuvre de la réforme requiert tout autant la mise au point de toute la documentation nécessaire au fonctionnement de ces deux organes et l'électrification des milieux ruraux dans lesquels vivent plus de 70 % des masses laborieuses de notre pays devant jouir des mêmes droits que les hommes et femmes des milieux urbains.

Nous sommes également conscients que la mise en œuvre de cette réforme courageusement entreprise dans le secteur de l'électricité requiert également la structuration effective et préalable de ces deux organes.

A ces sujets, nous tenons à rassurer l'assistance de l'imminence de la publication des actes expressément déterminés dans la loi et de nombreux autres textes, qui se sont avérés nécessaires et que nos experts ont apprêtés, ainsi que de la nomination des mandataires de ces deux organes de la gouvernance du secteur de l'électricité par les autorités compétentes.

La conception et la rédaction de cette volumineuse documentation a requis la participation de l'ensemble des services gouvernementaux concernés, de même que celle de la société civile et du patronat congolais, des partenaires traditionnels de la RD Congo, assistés par leurs conseils juridiques respectifs.

Ceci montre à suffisance l'ouverture d'esprit du Gouvernement à ses différents partenaires pour une approche participative dans l'appréhension des questions d'intérêt national en matière de développement des secteurs d'activités que nous gérons.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs,**

Le secteur de l'électricité a stagné depuis 30 ans.

La problématique des besoins financiers en matière de préparation des études des dossiers bancables pour les projets et pour la matérialisation des projets identifiés a été mise en lumière à l'occasion d'un atelier organisé par notre Ministère en début 2012.

A la différence de ces premières assises de 2012 qui avaient également enregistré la présence de la Banque mondiale en qualité d'invité, la tenue des présentes assises a été conçue et préparée, en commun, avec sa participation active.

Suite à ce constat, il a fallu prendre des décisions. La première aura été celle de scruter la possibilité de réformer la structure actuelle de notre Ministère en une organisation adaptée, qui permette une meilleure division de travail entre ses différentes entités, et à une cohérence dans la conduite des activités, avec renforcement des capacités de son personnel.

Une étude appropriée sera bientôt lancée dans ce sens.

Cependant, le financement des études de faisabilité technique, économique-financières et d'impacts socio-environnementaux préalables à la matérialisation de tout projet du secteur de l'électricité demeurera crucial. Il est également réel pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures ressortant des études.

Il nous faut donc trouver des solutions adéquates et immédiates. Nous sommes convaincus de la volonté des participants aux présentes assises et de nos partenaires à s'y pencher sérieusement car, il se fait, malheureusement, que les financements des bailleurs de fonds traditionnels sont toujours octroyés à des périodes figées dans le temps, et suivant des procédures d'utilisation relativement complexes.

Voilà pourquoi, Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, il sied d'insister sur l'absolue nécessité de disposer de ressources propres, pouvant provenir, en partie ou en totalité, de la parafiscalité sur les produits pétroliers, pour au moins financer les études de préparation des projets. Ceci permettrait de réduire de façon substantielle le processus d'implantation des projets.

Nous soulignons que les propositions contenues dans le document intitulé « alerte sur la situation et la crise énergétique que traverse la RD Congo » qui fut adopté, à juste titre, par la Commission ECOFIRE du Gouvernement nécessite une attention particulière pour des résolutions expresses du Conseil des Ministres pour sortir de l'impasse.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs,**

Quelle que soit la situation, le gouvernement a pris, en 2016, la décision de corriger en partie cet état de fait pour des solutions adéquates.

C'est dans cette optique que le Gouvernement, et ses bailleurs stratégiques, à savoir la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement, se sont accordés sur le financement et l'élaboration d'un « plan directeur d'électrification du territoire national » en 4 grandes composantes :

- 1°. un plan géospatial d'expansion des réseaux de transport et de distribution de la Société nationale d'électricité, pour autant qu'il y ait été identifié des surplus d'énergie ;
- 2°. un plan géospatial de développement de centrales hydroélectriques de taille moyenne à travers l'ensemble du territoire national, pour l'électrification des zones industrielles, des zones économiques spéciales, des centres urbains et des localités de moindre importance démographique qui leur sont proches ;
- 3°. un plan d'électrification par système solaire, ou par l'hydroélectricité, des chefs-lieux de province dépourvus d'électricité ou insuffisamment alimentés ;
- 4°. des plans provinciaux d'électrification, par toutes formules faisant recours à des énergies renouvelables.

Les différentes séquences dudit plan directeur seront connues sur une période n'excédant pas 18 mois. Elles seront exploitées au fur et à mesure de leur maturité. Elles se traduiront par des prospectus d'investissement qui serviront de support à la promotion des projets retenus auprès des investisseurs privés et des bailleurs de fonds, en vue de leur réalisation.

Dans l'entretemps et pour la période triennale 2018-2020, le gouvernement est en pourparlers très avancés avec des sources de financement bilatérales publiques et divers partenaires industriels investisseurs, pour lancer dès le deuxième semestre de cette année, un programme à trois composantes, à réaliser avec les développeurs privés ou en partenariat public-privé :

- 1) la première composante du programme triennal consistera en l'amorce de l'électrification des principales agglomérations des provinces par l'énergie solaire.
- 2) sa deuxième composante procédera à la rénovation d'infrastructures publiques de production hydroélectrique à l'arrêt ou en mauvais état de fonctionnement.
- 3) la troisième composante s'attachera, sur environ quatre ans, à la réduction graduelle de l'important déficit énergétique de 750 MW qui plombe l'industrie minière du sud du pays, au moyen de la construction de nouvelles infrastructures électriques.

Cette stratégie s'inscrit dans l'étroite ligne de la politique incitative de l'investissement privé dans le secteur de l'électricité. Dans ce domaine, deux initiatives sont également en cours en ce moment, avec le concours de la Banque mondiale et de la BAD.

C'est dans ce cadre, qu'à défaut de disposer d'un fonds national d'électrification d'origine publique à injecter dans les projets sous diverses modalités, pour en baisser les coûts de revient, nous avons pu obtenir :

1. **de la Banque mondiale** : « une ligne de crédit » à l'intention des opérateurs privés, ainsi qu'un « fonds d'électrification », destiné au préfinancement des frais de raccordement des ménages- simultanément et à titre expérimental en un premier temps ;
2. **de la Banque Africaine de Développement** : une assistance pour l'étude de formulation d'une politique spécifique d'attraction de l'investissement privé dans les mini-réseaux électriques, à compter du trimestre prochain.

Pour ce qui concerne les promoteurs privés de projets d'électricité, il y a lieu de relever, qu'à première vue, l'appel lancé à travers la loi n° 14/011 de libéralisation du secteur de l'électricité et la sensibilisation qui s'en est suivie commencent à porter les fruits, en ce que la Société Nationale d'Electricité n'est plus le seul opérateur sur le terrain. Des privés s'engagent déjà dans des projets sur le terrain.

Quatre ans après la libéralisation du secteur de l'électricité, il convient de saluer l'implication des 22 opérateurs privés qui se sont engagés avec des projets concrets.

En effet, de la liste de projets engagés dans ce cadre :

- 1°. les premiers qui sont déjà achevés ont permis, à ce jour, d'alimenter un nombre total de 15 050 nouveaux ménages. Ce qui a fait passer le taux de desserte nationale en électricité de 15,4 à 17,1 %.
A titre de rappel le taux national de desserte n'était que de 9 % avant l'avènement de la nouvelle loi et la moyenne au Sud du Sahara est actuellement de 42,8 % ;
- 2°. les autres projets sont soit en phase de construction soit en phase d'études.

Cet ensemble totalise une trentaine de projets à différentes phases de mise en œuvre. Parmi ces projets, ceux du domaine de l'hydroélectricité atteignent plus de 500 mégawatts.

Par ailleurs, les autres intentions exprimées par les nouveaux opérateurs intéressés ne sont encore qu'au stade de protocoles d'accord.

Mais, face aux défis de développement et au déficit énergétique sans cesse croissant, nous estimons que la progression devra s'accélérer. D'où le choix de pousser la réflexion encore plus loin pour changer de rythme.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Messieurs les Gouverneurs et délégués de provinces,
Messieurs les Secrétaires Généraux et des Administrations publiques,
Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques,
Monsieur le Directeur des Opérations de la Banque mondiale,
Messieurs les Responsables des entreprises publiques et privées,
Mesdames et Messieurs,**

En conclusion, nous rappelons, une fois de plus, aux participants que le principal résultat attendu de nos assises est une feuille de route réaliste qui balisera le chemin de la mise en œuvre, non seulement d'une politique sectorielle adaptée à notre contexte, mais aussi et surtout des stratégies incitatives à une massive implication des investisseurs et opérateurs privés dans le développement du secteur de l'électricité, sans oublier les voies et moyens d'accélération et, au besoin, de recadrage du processus de transformation de la Société nationale d'électricité, avec indication des échéances impératives des étapes essentielles de ce processus

Ainsi, l'histoire enregistrera que ces assises auront été les prémises de la relance du secteur de l'électricité en République Démocratique du Congo.

Enfin, nous vous remercions pour votre aimable attention.

Kinshasa, le 21 mai 2018

INGELE IFOTO